



SKI QUÉBEC ALPIN



CLUB DE SKI  
Mont Tremblant

## AVIS DE COURSE – CHAMPIONNATS PROVINCIAUX U14 2026

Le Club de ski Mont Tremblant, en collaboration avec Ski Québec Alpin (SQA), a le plaisir d'inviter les régions participantes aux Championnats provinciaux U14 2026.

<b>DATE :</b>	9 au 12 mars 2026
<b>ÉPREUVES :</b>	Habilité Ascension, Super-G, Slalom Géant, Slalom
<b>LIEUX :</b>	Station Mont-Tremblant
<b>PARTICIPANTS :</b>	Athlètes U14 membres en règle de SQA et sélectionnés par leur région.
<b>HORAIRE :</b>	Sujet à des changements qui seront discutés lors de la ou des réunions des chefs d'équipes – <a href="#">Lien</a> mis à jour régulièrement Lundi 9 mars: Entraînement SG et évaluation d'habiletés Mardi 10 mars: SG (une course) Mercredi 11 mars: GS (une course am et une course en pm) Jeudi 12 mars: SL (une course am et une course en pm)
<b>ORGANISATION :</b>	Club de ski Mont Tremblant
<b>PISTE :</b>	McCulloch (SG, GS et SL) et Kandahar (Habilité Ascension) <a href="#">Map</a>
<b>SANCTIONS :</b>	ICR et Règlements provinciaux de compétition SQA.

### ADMISSIBILITÉ ET RÈGLEMENTS

Les **règlements provinciaux SQA** en vigueur s'appliquent à l'ensemble de l'événement. Tous les athlètes, entraîneurs et intervenants doivent s'y conformer en tout temps.

### INSCRIPTIONS, FRAIS ET PAIEMENT

Le quota maximal est fixé à **150 athlètes (75 filles et 75 garçons)**, conformément aux quotas établis par SQA.

Chaque région doit faire l'inscription et le paiement pour ses athlètes et entraîneurs participants, selon les quotas attribués par SQA (art. 215 et 1304.5). Le formulaire d'inscription de chacune des régions doit être complété suivant le lien suivant [INSCRIPTIONS](#) au plus tard le **lundi 2 mars**. Pour toute question, contacter [karlang@hotmail.com](mailto:karlang@hotmail.com). Les coordonnées complètes des entraîneurs responsables doivent également être inscrites.

Les frais d'inscription seront de 300 \$ par athlète participant incluant le billet de remontée mécanique et devront être effectués par transfert bancaire au plus tard le **lundi 2 mars 2026**.

**Bénéficiaire :** Club de ski Mont-Tremblant

**Courriel :** [facturation@csmt.club](mailto:facturation@csmt.club)

**Question :** Sport et année

**Réponse :** Ski2026

**Note :** Nom de la région, Provinciaux U14, Nombre d'athlètes  
(*ex :DLS, Provinciaux U14, 48 athlètes*)

### DOSSARDS

Des frais de **100 \$** seront facturés à la région ou à l'équipe pour tout dossard non remis à la fin de l'événement.

### **BILLETS – Athlètes, entraîneurs et accompagnateurs**

Pour les **athlètes et entraîneurs** : un billet de remontée valide pour 4 jours sera remis le 9 mars à 7 h, au Chalet des Voyageurs. Les billets pour les entraîneurs seront fournis conformément aux règlements de SQA.

Des billets **accompagnateurs à tarif préférentiel** (vouchers) seront disponibles et pourront être récupérés chaque matin de compétition entre **8 h et 9 h** au Chalet des Voyageurs. Un maximum de 2 par athlète sera alloué.

Simplement les présenter à la billetterie. Il est fortement recommandé de réserver les billets de ski lors de la réservation hôtelière afin d'éviter l'attente aux billetteries.

- Adulte : 75 \$
  - Jeune (13 à 17 ans) : 56 \$
  - Enfant (5 à 12 ans) : 43 \$
- (taxes en sus)

**Note** : L'accès aux parcours de course et à la zone d'arrivée est permis **exclusivement en ski**. Aucun accès à pied n'est autorisé. Billet piéton, donnant un accès aller-retour à bord de la télécabine est disponible à la billetterie. Une fois au sommet, vous pourrez accéder au Grand Manitou.

### **ENTRAÎNEMENT ADDITIONNEL**

Aucun plateau d'entraînement ne sera disponible le **dimanche 8 mars 2026**, en raison de la tenue d'une compétition U12 sur la même piste. Le ski libre demeure accessible ailleurs sur la montagne. Les billets de remontée sont à la charge des participants.

### **ÉVALUATIONS HABILITÉS ASCENSION**

Rencontre pour tous les entraîneurs présents aux provinciaux pour expliquer les évaluations, suivi d'une rencontre des évaluateurs, le **Mercredi 4 mars 2026, 19h**.

Réunion Microsoft Teams: [LIEN](#)

Numéro de réunion : 252 700 817 539 8

Code secret : 8we2cw7L

Noms, région et Club des évaluateurs doivent être transmis au plus tard le **2 mars 2026** à [formation@skiquebec.qc.ca](mailto:formation@skiquebec.qc.ca)

Chaque région devrait fournir des juges pour les ateliers, répartis en fonction de son membership au sein de la SQA, et ce, à chaque jour d'évaluation.

**SEMAC : 3**

**LAURENTIDES : 6**

**SKIBEC : 2**

**ESTRIE : 3**

**OUTAOUAIS : 2**

## RÉUNIONS DES ENTRAÎNEURS

La première réunion des entraîneurs aura lieu le **dimanche 8 mars à 17 h 00**, en mode virtuel. Les entraîneurs sont priés de se connecter à l'aide du lien suivant : [TCM](#). Les autres réunions se tiendront la veille de chaque épreuve, selon l'horaire détaillé qui sera partagé à une date plus rapprochée de l'événement, suivant le même lien [TCM](#).

## ENTRAÎNEURS:

1304.10.1 Toutes les régions doivent avoir au minimum 1 entraîneur de niveau introduction certifié avancé, développement certifié ou performance formé.

1304.10.2 Les entraîneurs doivent détenir au minimum une certification de niveau introduction certifié avancé ou formé et avoir suivi le module de vitesse. Ils doivent également détenir minimalement la certification d'officiel alpin niveau 2.

## ASSIGNATION TRACEURS ET ARBITRES PAR SQA

Ces régions doivent communiquer à SQA le nom et le Club de l'entraîneur représentant la région au Championnat U14 comme traceur ou Arbitre en fonction de ces besoins, avant le **2 mars 2026** à [formation@skiquebec.gc.ca](mailto:formation@skiquebec.gc.ca):

**SEMACE** : 1 arbitre courses Filles

**LAURENTIDES** : 3 Arbitres et 3 traceurs

**SKIBEC** : 1 arbitre et 1 traceur

**ESTRIE** : 1 arbitre et 1 traceur

**OUTAOUAIS** : 1 arbitre et 1 traceur

## Les traceurs et arbitres doivent répondre aux prérequis suivants:

603.2.4-SQA Pour les événements provinciaux, les traceurs sont nommés par SQA et doivent posséder une licence d'entraîneur à jour, un niveau 2 officiel et être à jour dans leurs formations.

## ORDRE DE DÉPART

L'ordre de départ est établi selon les règles SQA, à partir d'un **tirage au sort initial par genre**, formant cinq blocs (A-B-C-D-E), selon la rotation suivante :

- Course 1 : A-B-C-D-E
- Course 2 : C-D-E-A-B
- Course 3 : E-A-B-C-D
- Course 4 : B-C-D-E-A
- Course 5 : D-E-A-B-C

Les **filles partent toujours avant les garçons**.

## RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être faite par écrit dans les délais précisés à l'article 643 du RIS et accompagnée d'un dépôt en argent comptant de 100 \$ (art. 644.4).

## AFFICHAGE

Les listes de départs et résultats seront présentés sur Live-Timing.

## CÉRÉMONIES

La remise des médailles se déroulera près de la place St-Bernard ou à l'extérieur du chalet des voyageurs, selon les précisions données dans le [Groupe WhatsApp PARENTS](#), environ 30 minutes suivant la période des réclamations et/ou la fin du démantèlement du site de compétition. Par **souci d'éthique et d'esprit sportif, tous les entraîneurs et les athlètes sont invités à être présents lors des cérémonies**, que ces derniers figurent ou non parmi les vainqueurs (art. 207.1.5).

Les remises des médailles auront lieu environ 30 minutes suivant la période des réclamations et/ou la fin du démantèlement partiel ou complet du site de compétition.

## BÉNÉVOLES

Vous désirez donner un coup de main sur la piste durant les journées de course? Le CSMT serait reconnaissant de vous considérer. Complétez le formulaire suivant : [FORMULAIRE](#)

## GROUPE WHATSAPP

Un groupe WhatsApp sera utilisé pour la diffusion des informations logistiques et opérationnelles liées aux compétitions et événements. Ce groupe doit être utilisé exclusivement à cette fin. Lien : [Groupe WhatsApp PARENTS](#)

Provinciaux U14 - CSMT 9 au 12 mars  
WhatsApp group



## HÉBERGEMENT

Afin de vous permettre de vivre une expérience unique, la Station Mont-Tremblant vous offre des prix préférentiels à plusieurs hôtels situés sur la montagne: La Tour Des Voyageurs, Holiday Inn Express, La Place St-Bernard, Ermitage du Lac, La Place St-Bernard (Johannsen - Deslauriers), Lodge de la Montagne et Sommet des Neiges. Utilisez le lien suivant pour réservations: [Hotels](#). Nom de groupe: **PROVINCIAUX U14** et Numéro du groupe: **2PD0T8**

## SOUVENIRS DE L'ÉVÉNEMENT

Afin de souligner l'événement, un coton ouaté (hoodie) aux couleurs des Championnats provinciaux U14 2026 est disponible.

**Prix : 55 \$**

**Date limite de commande : 27 février 2026**

**Commande : [COMMANDER ICI](#)**



Un photographe officiel sera présent durant l'événement afin de capter des images hors-pistes ainsi qu'en parcours, permettant aux athlètes et aux familles de conserver un souvenir de leur participation.

Les détails concernant la distribution des hoodies ainsi que l'accès aux photos seront communiqués via le [Groupe WhatsApp PARENTS](#).

## SÉCURITÉ ET CONSIGNES IMPORTANTES

- Les règlements relatifs aux équipements seront strictement appliqués tout au long de l'événement.
- Le casque rigide conforme à la norme FIS RH 2013 est obligatoire; les protecteurs dorsal et buccal sont fortement recommandés.

- L'accès à la piste de course est réservé exclusivement au personnel et bénévoles autorisés. Les athlètes doivent avoir leur billet de remontée en leur possession en tout temps, abaisser la barre de sécurité dans les remontées mécaniques et utiliser uniquement la piste **Kandahar entre 7 h 45 et 9 h 00**.
- En tout temps, les athlètes doivent contrôler leur vitesse et respecter les règles de la station.
- Toute demande de reprise de parcours doit être effectuée auprès du juge à l'arrivée, qui émettra un fast-pass au besoin.
- Le stationnement étant payant ou limité selon les secteurs, il est recommandé d'arriver tôt; le stationnement au Club de ski Mont-Tremblant n'est pas permis.
- Les températures pouvant être froides, les athlètes doivent prévoir un manteau supplémentaire; aucun athlète ne pourra emprunter une remontée sans manteau.
- Les sacs et skis doivent être laissés uniquement dans les zones désignées : dans le corral d'arrivée, à l'extérieur du corral dans la zone délimitée, au 2<sup>e</sup> étage du Chalet des Voyageurs ou au sous-sol du Grand Manitou. Le Club de ski Mont-Tremblant n'est pas responsable des objets perdus ou volés.



SKI QUÉBEC ALPIN



CLUB DE SKI



Mont Tremblant

### COMITÉ DE COURSE

**Directeur d'épreuve :** Jean-François Girard-Berberi – [jfberberi@gmail.com](mailto:jfberberi@gmail.com)

**Secrétaire de course :** Karine Langelier – [karlang@hotmail.com](mailto:karlang@hotmail.com)

**Club hôte :** Brigitte Robillard – [direction@csmt.club](mailto:direction@csmt.club)

**SQA :** Jean-François Bélisle – [hauteperformance@skiquebec.qc.ca](mailto:hauteperformance@skiquebec.qc.ca)

**Délégué technique :** Gilles Piché – [g.piche@videotron.ca](mailto:g.piche@videotron.ca)

# MERCI

À NOS  
COMMANDITAIRES



# THANKS

TO OUR  
SPONSORS

**LANE** **RIVE-NORD** **MINOSE**  
 SUBARU Membre du Groupe Leclair

**NISSAN** **STE-AGATHE** **SCIAGE DE BÉTON ST-LÉONARD**  
 Membre du Groupe Leclair

**LEBLANC + SAVARIA** **OLYMBEC** **Fonds Dynamique** **ENGEL & VÖLKERS TREMBLANT**  
 Membre du Groupe Leclair Clinique médicale privée Investissez dans les bons conseils.

**CLUB DE SKI**  
**Excellence en ski de compétition** **Excellence in ski racing**  
 Champions dans la vie! Champions in life!  
 Mont Tremblant